RECHERCHES DÉMOGRAPHIQUES DANS LA CHÂTELLENIE D'AIGUEBELLE D'APRÈS LES COMPTES DE SUBSIDE DE 1333 À 1450

PAR

COLETTE COMMANAY-AGNÈS

SOURCES

Les principaux documents utilisés sont les comptes des subsides et de la châtellenie d'Aiguebelle en Savoie. Ils sont conservés aux Archives départementales de Savoie depuis 1947, date à laquelle ils ont été rapportés de Turin où ils étaient inventoriés dans les Archives camérales (inventaire 50, folio 56 et 82).

PREMIÈRE PARTIE ÉTUDE DE LA CHÂTELLENIE

INTRODUCTION

La châtellenie d'Aiguebelle, membre du bailliage de la Savoie propre, comprend cinq paroisses sous la juridiction directe du comte de Savoie et cinq autres qui font partie de seigneuries locales et ne dépendent qu'indirectement de la maison de Savoie.

CHAPITRE PREMIER

CADRE GÉOGRAPHIQUE ET HABITAT

Située dans la Basse-Maurienne, la châtellenie est formée de la partie terminale de la vallée de l'Arc avant son confluent avec l'Isère. L'habitat y est très dispersé, seule Aiguebelle forme une agglomération assez importante.

CHAPITRE II

PARTAGE DES JURIDICTIONS

Concurremment à la juridiction savoyarde s'exercent diverses juridictions de nobles et de religieux : les familles de la Chambre, Mareschal, la collégiale Sainte-Catherine sont les principales.

CHAPITRE III

LES CHÂTELAINS

Représentant du prince de Savoie dans la châtellenie, le châtelain y exerce les fonctions militaires, judiciaires et financières; c'est lui qui est responsable de la levée du subside.

CHAPITRE IV

LES RESSOURCES DE LA CHÂTELLENIE

Les ressources sont d'abord agricoles; la vigne et les céréales y sont cultivées, les forêts sont nombreuses, où le bois est exploité et où des porcs vont paître, l'élevage des moutons, des chèvres et des bovins est important; la châtellenie a aussi quelques revenus commerciaux grâce à sa situation sur la route du Mont-Cenis et à ses foires. Les ressources industrielles viennent des mines de fer d'Aiguebelle, des mines de cuivre, plomb et argent des Urtières, d'un rapport important surtout jusqu'en 1348.

DEUXIÈME PARTIE

LES SUBSIDES : DESCRIPTION ET CRITIQUE DES COMPTES POUR LA DÉMOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DE L'IMPÔT

Le subside est un don gratuit, voté par les sujets du comte de Savoie, à sa demande, en certaines occasions extraordinaires; il est réparti entre les paroisses, et, dans les paroisses, entre les sujets du comte de Savoie, par le châtelain, ou son lieutenant, aidé des syndics et des prud'hommes des villages qui dressent pour ce faire des listes de feux.

Les recensements sont faits par les mestraux du châtelain avec l'aide des syndics, des notables et du curé de la paroisse qui jurent devant notaire que les listes sont exactes.

Le subside est levé par les *mestraux*, des commissaires et des sergents du prince de Savoie. L'étude de l'évolution du subside et du feu en 1451 montre que le feu est devenu fiscal.

CHAPITRE II

DESCRIPTION DES COMPTES

Les comptes se présentent comme des rouleaux de parchemin réglé, de longueur variable; ils sont transcrits en latin et donnent la date du vote du subsside, son motif, le montant de la somme à payer par feu, la liste nominative par paroisse des chefs de feu et la destination des sommes perçues.

Les comptes de 1333 et de 1347 donnent, pour chaque feu, la somme de ce qu'il a payé; presque tous les comptes donnent la liste des pauvres et leur nombre depuis 1407 ne doit pas dépasser 10 % du nombre total des feux. Les listes sont fixées à partir de 1451 et on retrouve les mêmes noms pour chaque paroisse dans tous les comptes suivants, jusqu'en 1491-92.

CHAPITRE III

CRITIQUE DES DOCUMENTS ET VALEUR DÉMOGRAPHIQUE

Valeur des chiffres. — Les feux sont bien des feux réels et comptés à chaque recensement, la fraude fiscale ne semble pas pouvoir jouer un grand rôle dans l'établissement des listes nominatives. Ces listes sont homogènes, elles recensent toujours les feux d'une même unité, la paroisse, et toujours les sujets directs du comte.

Mise à jour des listes. — Il semble que les listes n'étaient pas révisées tant que les changements dans le nombre des feux n'atteignaient pas un certain seuil. La plus faible variation enregistrée qui ait entraîné une réfection des listes est de 10 % du nombre total des feux.

Nombre des exempts. — Il y avait une communauté juive à Aiguebelle, dont l'importance peut être estimée en 1348, car les comptes de leurs biens, échus au comte de Savoie à la suite de leur massacre par le peuple à l'occasion de la grande peste, sont conservés.

Une banque lombarde existait en 1331.

Les éléments manquent pour évaluer le nombre des clercs, prêtres et chanoines. Divers documents, et le recensement de 1561 pour la gabelle du sel, peuvent cependant nous y aider.

Les comptes de subside donnent la liste des nobles à plusieurs reprises.

Composition du feu. — Les comptes de subside ne nous font pas connaître la composition des feux, mais celle-ci est donnée dans le recensement de 1561. Or, à cette date, les feux étaient moins importants qu'au xiv^o siècle. Il semble que, pour évaluer la population totale, le nombre total des feux puisse être multiplié par 5; Aiguebelle aurait alors eu 1 000 habitants en 1347 et les cinq paroisses placées sous la juridiction directe du comte de Savoie 3 300 habitants.

Structure sociale et richesse de la population. — Pour le subside de 1333, Aiguebelle est la ville qui paie la plus forte somme moyenne par habitant, Montsapey vient ensuite. C'est aussi à Montsapey que le nombre de feux pauvres est le plus faible; en 1561, c'est là que le nombre moyen de têtes de bétail par feu est le plus élevé.

Conclusion. — La valeur démographique des comptes est réelle pour l'étude de l'évolution de la population.

TROISIÈME PARTIE ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

CHAPITRE PREMIER

MÉTHODE D'ÉTUDE DES COMPTES DE SUBSIDE

Un tableau général des noms des chefs de feu présents aux différents recensements a été établi par paroisse.

CHAPITRE II

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

On peut distinguer quatre périodes :

- une augmentation de population entre 1333 et 1347 malgré la diminution du nombre des feux entre 1333 et 1336.
- une baisse rapide depuis la peste noire et jusqu'en 1383. Plus de la moitié des chefs de feu a succombé à l'épidémie en 1348 et la population d'Aiguebelle se venge de ses malheurs sur la communauté juive qu'elle massacre. Il est difficile de savoir si les pauvres ont été plus atteints que les riches par la « mortalité ». En 1360, des inondations se produisent et une nouvelle épidémie de peste sévit, de même qu'entre 1372 et 1373.

- un équilibre démographique, entre 1383 et 1407, suivi d'une série de baisses.
- des épidémies de peste, entre 1407 et 1410, en 1420, en 1439 et en 1450, qui se manifestent aux mêmes dates qu'en France.

CHAPITRE III

Variations dans la composition de la population. — Pour pouvoir comparer le nombre des noms nouveaux, des noms qui se retrouvent et des noms qui disparaissent d'un recensement à l'autre, il faut rapporter ces différents nombres au total des chefs de feu de chaque recensement et examiner les pourcentages obtenus. Il faut aussi tenir compte des intervalles de temps irréguliers qui séparent les recensements. Les moyennes ont été calculées et chaque chiffre comparé à ces moyennes.

Le renouvellement de la population. — Le renouvellement des chefs de feu est très variable suivant les recensements. La moyenne est de 6 % par an environ.

L'« espérance de vie ». — Le calcul de la durée moyenne pendant laquelle les mêmes noms se retrouvent dans les listes de feu nous a permis de voir qu'au bout de cinq ans, 50 % environ de ces noms ont disparu et qu'un chef de famille a une « espérance de vie » moyenne de douze ans à partir du moment où il est recensé. Il semble aussi qu'une sélection se fasse vite : lors des épidémies, les jeunes chefs de feu sont plus touchés que les plus âgés qui ont survécu à d'autres épreuves.

La mortalité. — Le coefficient de mortalité, calculé d'après la moyenne des pourcentages de noms qui disparaissent définitivement, est de l'ordre de 5 % par an. Entre 1333 et 1347, 1383 et 1399, la mortalité est faible, les conditions politiques et économiques étaient relativement bonnes.

Les mouvements migratoires. — Les mouvements migratoires ne peuvent être étudiés qu'en fonction des retours. Ils portent sur 10 % environ du nombre total des feux et sont plus importants au moment des pestes (1360, 1439). Les comptes de subside ne permettent pas d'étudier les migrations saisonnières. Les retours s'effectuent en majorité (60 %) dans les huit premières années.

Les mouvements à l'intérieur de la châtellenie sont insignifiants, il se font surtout entre Aiguebelle et Randens et sont de courte durée.

Les veuves et les « héritiers ». — Les veuves sont en général exemptées, bien qu'un certain nombre payent le subside. Le pourcentage de veuves et d'« héritiers » est élevé, entre 1359 et 1362, par rapport à la moyenne.

Étude des familles homonymes. — L'étude des noms montre que la population est plus stable en altitude qu'en plaine. De nombreuses familles ont des représentants à Aiguebelle en même temps que dans les autres villages, car la ville exerce une attraction sur la population de toute la châtellenie. Le grand nombre de noms rencontrés trahit une époque difficile.

CONCLUSION

Les listes nominatives de chefs de feu dressées pour les comptes de subside permettent d'étudier l'évolution de la population avec une précision relativement grande pour l'époque. L'évolution de la population de la châtellenie est parallèle à celle de la châtellenie voisine de la Rochette et à celle de la Provence.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Tableau général des feux de la paroisse de Bonvillaret. — Extraits des comptes de subside de la châtellenie d'Aiguebelle. — Extrait du compte de la châtellenie de 1419-1420. — Extrait du recensement pour le sel. — Ordre du comte de Savoie de fixer la proportion des pauvres à 10 %. — Extraits des comptes des biens des juifs tués après la peste de 1348. — Composition entre le comte de Savoie et la paroisse de Montsapey.

APPENDICES

Liste des comptes de subside de la châtellenie d'Aiguebelle. — Monnaies. — Mesures. — Tableaux. — Graphiques.